

LE MINI-GUIDE

DES AIDES AU LOGEMENT

des étudiants

Édition 2024

AVANT PROPOS

Depuis 2020, la Délégation à l'habitat et à la ville est chargée d'une mission générale d'information de la population sur toutes les questions relatives au logement.

Dans la continuité de ses missions et afin de faciliter l'accès à l'information concernant les aides au logement, la DHV a élaboré un mini-guide des différentes aides disponibles pour les étudiants.

Ce mini-guide centralise toutes les informations sur les aides financières et/ou matérielles accessibles au Fenua pour les étudiants.

Pour toute question ou demande d'assistance, veuillez-vous rapprocher des organismes concernés, dont les coordonnées sont fournies dans le répertoire des contacts.

SOMMAIRE

I. Étudiants

Les aides relatives au logement de l'UPF	P.3
Les aides relatives au logement de l'OPH	P.4
Les aides relatives au logement de l'AISPF	P.7

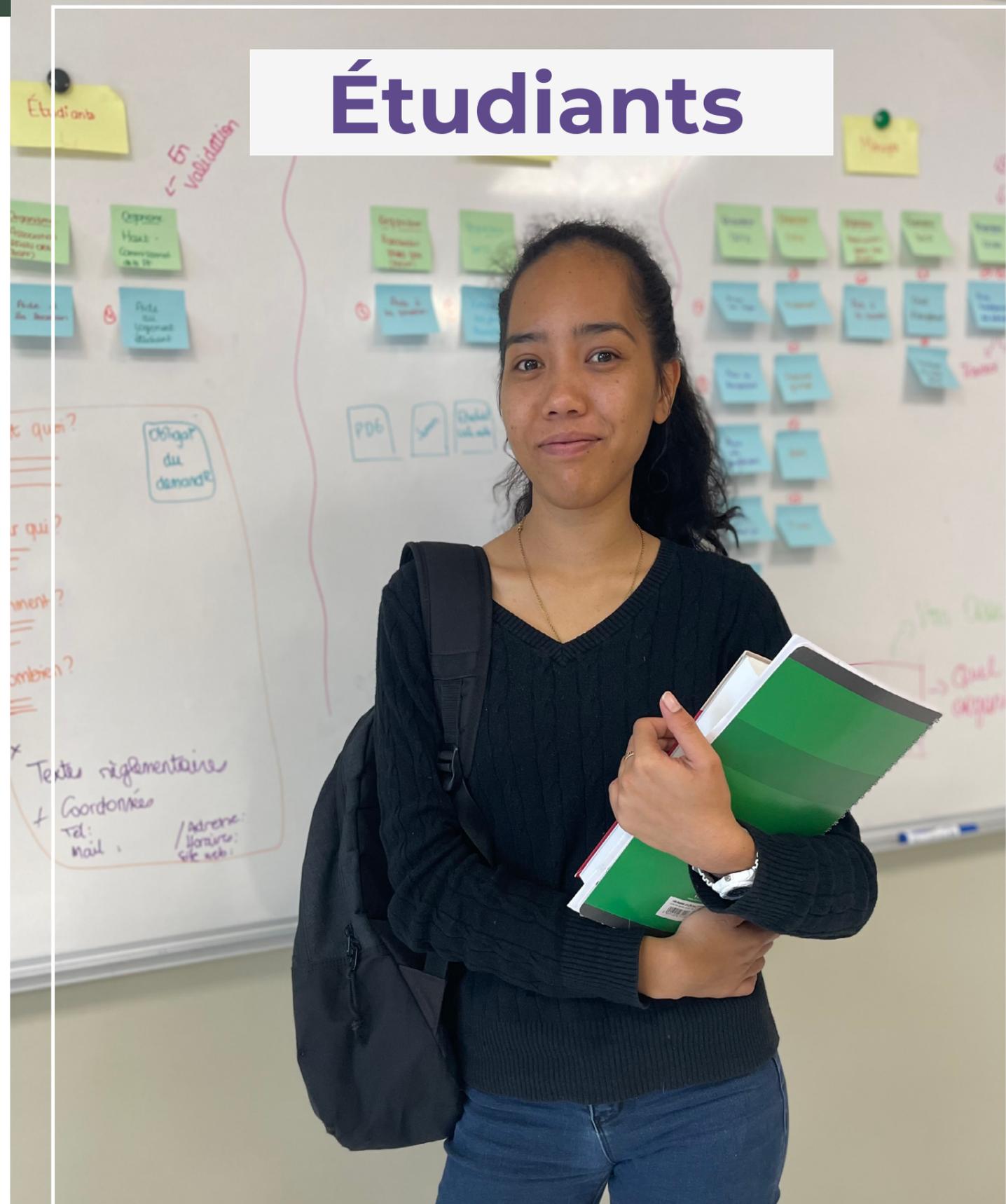
Contacts

Répertoire organismes - Étudiants	P.10
-----------------------------------	------

Textes réglementaires

Textes réglementaires - Étudiants	P.13
-----------------------------------	------

Étudiants



La cité universitaire
Les Centres d'hébergements pour étudiants
L'aide à la location - Étudiants boursiers

P.5
P.8
P.11



LA CITÉ UNIVERSITAIRE

C'est quoi ?

La cité universitaire, située sur le campus de l'Université de la Polynésie française (UPF), propose des logements à prix abordable pour les étudiants de l'UPF pour toute la durée de l'année universitaire.

La cité universitaire est composée de 72 chambres individuelles. Chaque chambre comprend une salle de bain avec des toilettes, un lit, une étagère, un bureau, une lampe de bureau et un réfrigérateur.

Les chambres sont réparties sur 12 bâtiments séparés en deux ensembles. Chaque ensemble de logements dispose d'équipements en communs : une buanderie, une cuisine avec fours, micro-ondes et congélateurs.



Pour qui ?

La cité universitaire est à destination des étudiants de nationalité française détenteur d'un baccalauréat et inscrit à l'UPF. L'attribution des chambres se fait par la Commission d'attribution des logements de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'UPF. Sont prioritaires les étudiants boursiers venant des îles et de la presqu'île et les étudiants assidus non redoublants.

Comment ?

Pour la rentrée d'août, les demandes de logements sont à faire dès janvier et jusqu'au mois de mai.

En 2023, les demandes de logement se sont faites uniquement en ligne via la plateforme www.demarches-simplifiees.fr



Crédit photo : UPF

Combien ?

Les montants du loyer et du dépôt de garantie varient en fonction de la situation de l'étudiant :

Étudiant boursier :

Le dépôt de garantie à l'entrée dans le logement est de 22 500 F CFP et le loyer est de 22 500 F CFP par mois.

Étudiant non boursier :

Le dépôt de garantie à l'entrée dans le logement est de 35 000 F CFP et le loyer est de 35 000 F CFP par mois.

À savoir



Les étudiants logés à la Cité universitaire peuvent bénéficier de l'Aide au logement étudiant, une aide financière pour le paiement du loyer.

Les aides relatives au logement de l'OPH



Crédit photo : OPH

LES CENTRES D'HÉBERGEMENTS POUR ÉTUDIANTS

C'est quoi ?

Gérés par l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH), les Centres d'Hébergement pour Étudiants (CHE), de Outumaoro et Paraita, proposent aux étudiants des logements individuels ou en colocation à loyer modéré.

Pour qui ?

Les places du CHE de Paraita sont prioritairement attribuées aux étudiants inscrits dans une formation dispensée par un établissement situé entre Papeete et Mahina, alors que celles du CHE de Outumaoro sont prioritairement attribuées aux étudiants inscrits dans une formation dispensée par un établissement situé entre Faa'a et Papara.



Credit photo : UPF

Les logements dans le CHE sont destinés à tout étudiant, inscrit dans une formation post-bac auprès d'organismes publics ou privés.

Comment ?

Les demandes de logement auprès de l'OPH s'ouvrent chaque année du dernier vendredi du mois de janvier au dernier vendredi du mois de mai.

1) Remplir le formulaire de demande de logement :

- en version papier à l'accueil de la Mouv'e pendant les permanences de l'OPH ou directement à l'OPH ;
- en version numérique en téléchargeant sur le [site internet de l'OPH](#) pendant les dates d'ouverture.

2) Dépôt du dossier avec les pièces justificatives :

- directement au siège de l'OPH à Pirae ;
- par voie postale (BP 1705 - 98713) ;
- à l'accueil de la Mouv'e pendant les permanences de l'OPH.

Les demandes de logements auprès de l'OPH peuvent être réalisées de manière numérique en créant un compte et en remplissant directement sur le site de l'OPH votre formulaire de demande.

Combien ?

CHE Outumaoro :

Au CHE de Outumaoro le loyer est de 18 000 F CFP par mois et par résident pour un studio étudiant en période universitaire.

CHE Paraita :

Au CHE de Paraita le loyer est de 22 000 F CFP par mois et par résident pour les logements sans cuisine et 34 000 F CFP par mois et par résident pour les logements avec cuisine.

Au CHE de Paraita, la souscription de l'abonnement EDT et les frais de consommation restent à la charge du locataire.

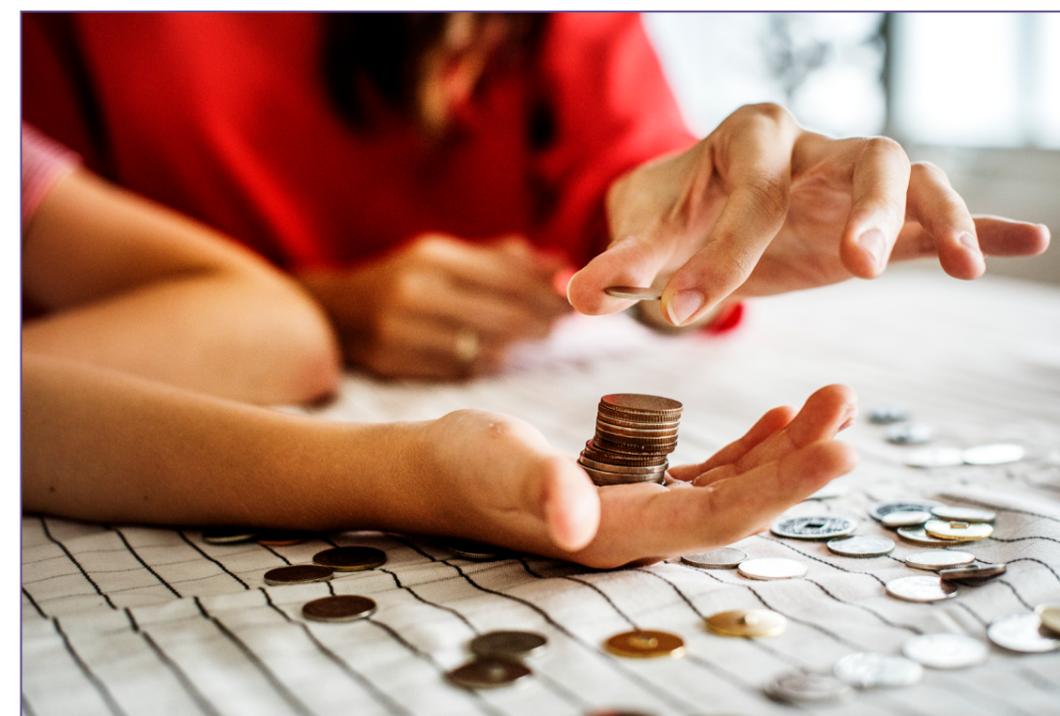
La caution est égale au montant du loyer et les charges locatives sont fixées à 2 000 F CFP par mois par résident.

L'attestation de règlement de caution et l'attestation d'assurance sont demandés à l'étudiant lors de l'état des lieux d'entrée dans le logement et à la signature du contrat de location.

À savoir



Les étudiants logés dans un centre d'hébergement pour étudiants peuvent bénéficier de l'Aide au logement étudiant, une aide financière pour le paiement du loyer





Crédit photo : Imagine promotion

ÉTUDIANTS BOURSIERS

C'est quoi ?

L'association « RAHU ORA – Agence Immobilière Sociale de Polynésie française » (AISPF) est une association de la loi de 1901 créée en 2008 et reconnue d'intérêt général en 2010.

À ce titre, elle bénéficie du soutien de la Polynésie française.

Elle mobilise et gère des biens immobiliers issus du parc locatif privé, au profit de personnes en difficulté, ne pouvant accéder par leurs propres moyens à un logement décent. Elle cible dans son offre différents publics aux revenus modestes : les familles, les jeunes actifs célibataires, les couples sans enfants, et les étudiants boursiers.

Les étudiants boursiers bénéficient d'un logement du parc locatif de l'AISPF pour une durée maximale de 10 mois.



Pour qui ?

Pour être éligibles à l'aide au logement de l'AISPF, les étudiants boursiers doivent remplir les conditions suivantes :

- Obligatoirement constituer une demande de logement étudiant,
- Effectuer des études supérieures
- Être inscrit en formation initiale
- Détenir un baccalauréat correspondant aux études supérieures suivies
- Avoir un parcours universitaire réussi (hors première année d'étude supérieure)
- Ne pas être redoublant

Comment ?

Une commission d'attribution de logement organisée par l'OPH se réunit pour sélectionner les bénéficiaires de logement étudiant.

Une réponse officielle est adressée aux étudiants boursiers retenus par la CAL.

Combien ?

L'aide de l'AISPF permet aux étudiants boursiers de bénéficier d'un hébergement d'une durée maximale de 10 mois pour une participation financière de 20 000 F CFP par mois, hors charges.

Le bénéficiaire devra également s'acquitter du montant du dépôt de garantie de 1 000 F CFP par mois auprès de l'AISPF.



Crédit photo : TNTV

À savoir



Une visite mensuelle du domicile est prévue et permet de constater l'état du logement, l'évolution du projet des ménages et les difficultés éventuelles rencontrées.

Aussi, en cas de retard dans le paiement du loyer, une relance sera effectuée, et en cas de non-régularisation des impayés, un congé sera transmis à l'occupant du logement.

CONTACTS

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (UPF):

- Tél : 40 80 38 52
- Mail : la-mouve@upf.pf
- Localisation : UPF – bâtiment A niveau 3 (entre l'Amphi A1 et A3 / en face du COSIP)
- Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 16h00 en journée continue
- Site internet : www.upf.pf
- Page Facebook : Université de la Polynésie française

OFFICE POLYNÉSIE DE L'HABITAT (UPF):

- Tél : 40 46 36 36
- Mail : dg@oph.pf
- Localisation : Pirae, rue Afarerii
- Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30
- Site internet : www.oph.pf
- Page Facebook : Office Polynésien de l'Habitat OPH

RAHU ORA - AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (AISPF):

- Tél : 40 81 26 90
- Mail : aispf@mail.pf
- Localisation : Papeete, Immeuble Arihoti, 48 rue Dumont D'urville

Édition 2024

